	<p>Modèle</p> <p>CONVENTION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES</p> <p>CAS DE RESPONSABILITÉS DISJOINTES (RT-RT)</p>	
---	--	---

Attention : ce paragraphe, ci-dessous, en français ou en anglais, est à utiliser si le partenaire se trouve dans un pays de l'UE ou de l'EEE ou dans un pays adéquat. Si tel n'est pas le cas, merci de contacter la DPD à dpd@essec.edu.

Exemple : cas de partenariat d'échanges entre l'ESSEC et une université (ou une école) partenaire

- l'ESSEC est responsable de la collecte et de la transmission de la liste des étudiants dans le cadre du traitement de la gestion de la scolarité de ses étudiants et des échanges qu'ils doivent effectuer ;
- l'université ou l'école est responsable du traitement des données transmises pour l'inscription et la gestion des cours suivis par les étudiants ESSEC.

Vous ne savez pas si vous êtes responsable de traitement disjoint, cet [outil](#) est là pour vous aider.

Pour toute question, contactez la déléguée à la protection des données avec ce [formulaire](#).

ARTICLE XXX – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (dite loi « Informatique et Libertés »).

Dans le cadre **du (de la) Contrat/Convention/Accord**, chaque Partie reconnaît qu'elle agit en tant que Responsable de Traitement (au sens du RGPD), en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel qu'elle met en œuvre pour assurer les missions qui lui sont propres. Dans le cas où des données personnelles seraient amenées à être traitées dans un autre cadre que celui défini dans **le (la) présent(e) Contrat/Convention/Accord** et où les parties seraient qualifiées de responsables conjoints ou l'une des parties de sous-traitant, les parties s'engagent à se rapprocher en vue de la signature d'un accord de traitement de données à caractère personnel.

Pour l'entière durée des traitements nécessaires à leur collaboration, les parties s'engagent à respecter en leurs noms les obligations afférentes au statut de responsable de traitement, et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des Données personnelles à leur charge et, plus particulièrement, lors des échanges de données entre eux y compris lors de transferts des données dans des pays hors Union Européenne. Les parties s'engagent à ne pas utiliser les données à des fins de prospection commerciale.

Chaque partie conservera les données personnelles pour la seule durée nécessaire au respect de ses obligations au titre du (de la) **Contrat/Convention/Accord**, conformément à la réglementation sur la protection des données. Chaque partie s'engage en outre à effacer définitivement les données personnelles dont elle a eu communication par l'autre partie, et dont le traitement n'est plus utile au respect **du (de la) Contrat/Convention/Accord**.



Chaque partie devra notifier dans les meilleurs délais à l'autre partie toute violation de données personnelles faisant l'objet **du (de la) Contrat/Convention/Accord**. Cette notification sera accompagnée de toute documentation en sa possession afin de permettre à l'autre partie, si nécessaire de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Chaque Partie assure, pour son propre compte, la prise en charge des demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

La demande d'exercice de droit peut être exercé auprès des interlocuteurs chargés de la protection des données:

- à l'ESSEC, la Déléguée à la Protection des Données : dpd@essec.edu
- à **[nom du partenaire], [nom du référent à la Protection des données]** : (adresse email)

Les Parties s'informent en cas de changement de correspondant à la protection des données personnelles.

	<p>Modèle</p> <p>CONVENTION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES</p> <p>CAS DE RESPONSABILITÉS DISJOINTES (RT-RT)</p>	
---	--	---

Please note: this paragraph below, in English or French, must be used if the partner is located in an EU or EEA country, or in a suitable country. If this is not the case, please contact your DPO at dpd@essec.edu

For example: case of an exchange partnership between ESSEC and a partner university (or school)

- ESSEC is responsible for collecting and transmitting the list of students as part of the management of its students' schooling and the exchanges that they must carry out;
- the university or school is responsible for processing the data transmitted for the registration and management of courses taken by ESSEC students.

If you're not sure whether you're coRT, this [tool](#) is here to help.

If you have any questions, please contact the Data Protection Officer using this [form](#).

ARTICLE X – PERSONAL DATA

The parties undertake to comply with the regulations in force applicable to the processing of personal data, and in particular the General Data Protection Regulation 2016/679 of April 27, 2016 (known as the "GDPR") and Law No. 78-17 of January 6, 1978, relating to information technology, files, and civil liberties, amended by Law No. 2018-493 of June 20, 2018 (known as the "Informatique et Libertés" law).

Under the **Contract/Agreement**, each Party acknowledges that it acts as the Data Controller (within the meaning of the GDPR) with respect to the processing of personal data that it implements to carry out its specific tasks. In the event that personal data is processed in a context other than that defined in this **Contract/Agreement** and where the parties are designated as joint controllers or one of the parties as a processor, the parties undertake to work together to sign a personal data processing agreement.

For the entire duration of the processing necessary for their collaboration, the parties undertake to comply on their own behalf with the obligations relating to the status of data controller, and to implement the necessary technical and organizational measures to guarantee the security and confidentiality of the Personal Data for which they are responsible, and more specifically, during data exchanges between them, including during data transfers to countries outside the European Union. The parties undertake not to use the data for commercial prospecting purposes.

Each party will retain personal data only for the duration necessary to fulfill its obligations under the **Contract/Agreement**, in accordance with data protection regulations. Each party further undertakes to permanently delete any personal data disclosed to it by the other party, the processing of which is no longer necessary for compliance with the **Contract/Agreement**.

Each party must promptly notify the other party of any breach of personal data subject to this Contract/Agreement/Agreement. This notification will be accompanied by any documentation in its possession to enable the other party, if necessary, to notify the competent supervisory authority of this breach.

Each Party shall, on its own behalf, handle requests to exercise the rights of data subjects.

The request to exercise this right may be made to the contact persons responsible for data protection:

- At ESSEC, the Data Protection Officer: dpd@essec.edu
- At **[partner's name], [name of Data Protection Officer]: (email address)**

The Parties shall inform each other in the event of a change in their personal data protection representative.